



Loisirs Education & Citoyenneté
Grand Sud



Fin d'année

**SÉJOURS
ADAPTÉS
2020-2021
ADULTES**



Service Vacances Tous

05 62 87 43 43

vacancestous@lecg.org



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud

Implantée sur les régions du Grand Sud, **Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud** est un mouvement d'éducation populaire résolument inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire, et qui aspire à faire vivre en actes, les valeurs de l'idéal républicain.

Association laïque à but non lucratif, son réseau est composé de fédérations et d'associations qui œuvrent au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de la formation, des loisirs et de la culture.

L'association bénéficie d'une expérience reconnue dans la conception, la gestion et l'évaluation des politiques publiques dans des domaines aussi variés que complémentaires, tels que l'action sociale, les politiques petite-enfance, enfance, jeunesse, les séjours, les classes de découvertes, les politiques culturelles, la prévention spécialisée, la formation, le développement local, le tourisme social...

Sa mission consiste à conseiller et accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs structures socioéducatives : Relais Assistantes Maternelles (RAM), halte-garderie, crèche, multi-accueil, Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE), Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), espace jeunesse, séjour, chantier, club prévention, centre culturel, école de musique, maison de quartier, centre de vacances...

Loisirs Éducation & Citoyenneté Formation, organisme de formation et CFA du réseau LE&C Grand Sud, met en place chaque année des sessions de formation au métiers de l'animation...

- Formation volontaire (BAFA-BAFD)
- Formation professionnelle (CQP, BPJEPS, DEJEPS)
- Formation continue
- VAE

Loisirs Éducation & Citoyenneté *Grand Sud*

UNE ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE

LE&C Grand Sud reconnaît à chacun la capacité de progresser et de développer ses compétences, à tous les âges de la vie. Au-delà de la culture académique, elle reconnaît aussi la culture dite populaire, la culture par tous - pour tous, partant du postulat que chacun a une histoire, un patrimoine culturel, des connaissances... à partager.

Confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer, écouter, respecter, faire preuve de solidarité, sont autant d'occasions de développer le vivre-ensemble.

UN PROJET HUMANISTE

LE&C Grand Sud place l'humain au cœur de ses préoccupations. Envisager la place et le rôle de chaque individu au sein d'un collectif, faire confiance en sa capacité d'évoluer et progresser tout au long de la vie, faire participer chaque citoyen aux décisions qui le concernent, participent à son épanouissement et à la transformation positive de la société.

Cet engagement se traduit à tous les échelons, dans l'action des bénévoles associatifs et des professionnels qui animent le réseau et qui sont avant tout guidés par un militantisme qui trouve son énergie dans la confiance en l'intelligence collective. Toute l'organisation dans son ensemble, est articulée autour d'une idée force, celle de créer des occasions de bâtir ensemble des actions concourant à l'intérêt général.



Le service

Vacances Tous

VACANCES ADAPTÉES ORGANISÉES POUR ADULTES

Un concept de vacances où les séjours sont des lieux d'épanouissement, de créativité, de découverte, de socialisation et de plaisirs partagés... **Au service de personnes présentant :**

- Une déficience, maladie mentale.
- Des troubles du comportement, et handicap associé.
- Une très bonne, bonne, moyenne ou faible autonomie.

Une proposition à l'écoute des besoins de chacun :

- Un travail de partenariat avec les participants et ses responsables s'inscrivant dans un projet individuel (souplesse d'inscription, facilités de contact et rencontres/bilans).
- Un encadrement adapté avec des équipes d'animation recrutées et formées par le service.
- Une permanence d'urgence disponible 24h/24h pendant la durée des séjours.

Un service personnalisé :

- Durée de séjour au choix suivant les besoins et possibilités d'accueil.
- Hébergements conviviaux favorisant les petits groupes.
- Programme d'activité adapté : ouvert vers l'extérieur, respect du rythme de chacun.
- Convoyages personnalisés (à partir ou à proximité du lieu de résidence).

Vacances Tous est en relation avec tous les acteurs du secteur Touristique et Social, et les services de la Cohésion Sociale, visant un réel partenariat pour un travail de confiance et une qualité relationnelle, afin de garantir le bien-être et la sérénité du participant dans un cadre de vacances.

Sommaire

TOULOUSE EN FÊTES

7



EN VALLÉE D'AURE

8



COTILLONS EN MÉDITERRANÉE

9



L'AIR MARIN LANDAIS

10



DÉTENTE EN PAYS VERT

11



Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud

7, rue Paul Mesplé • 31100 TOULOUSE • Tél. : 05 62 87 43 43 • Fax : 05 62 87 43 44 • www.lecgs.org

Un accompagnement *adapté aux besoins*



Chaque séjour présente un caractère déterminé en fonction des activités, du type d'hébergement, de la situation géographique et du mode d'accompagnement choisi au vu de l'autonomie et des besoins du participant.



TRÈS BONNE AUTONOMIE

Une personne pouvant de par ses acquis gérer ses temps de vie quotidienne, et ne présentant pas de problèmes de motricité. Un animateur accompagne le participant uniquement sur des actions ponctuelles adaptées aux besoins de chacun (aide à l'organisation des transports, superviser la gestion de ses temps de vie quotidienne...). Le participant gère seul son argent personnel et son traitement médical.



BONNE À MOYENNE AUTONOMIE

Une personne n'ayant pas de problème moteur particulier et présentant certains acquis dans sa gestion personnelle (argent personnel, sorties, traitement médical...) mais nécessitant des repères d'organisation avec un accompagnement souple, une sollicitation avec un accompagnement plus soutenu.



MOYENNE À FAIBLE AUTONOMIE

Une personne pouvant présenter une fatigabilité et/ ou un léger problème moteur, nécessitant une attention quasi permanente dans sa gestion personnelle (argent personnel, sorties, traitement médical...), avec ou sans appareillage, et qui souhaite une prise en charge rapprochée et permanente avec une aide dans les déplacements.

**Les modes de transport,
durant le séjour :**



VOITURE



MINIBUS



BUS



TRAM



MÉTRO

Toulouse en fêtes !



DÉCEMBRE
JANVIER

Dates de séjour :

Du 19/12/2020 au 02/01/2021

A/R possible :
le 26/12/2020



HÉBERGEMENT
RESTAURATION

En Centre International de Séjour situé au cœur d'un parc de 5 hectares dans Toulouse, proche des transports en communs.

Chambres 2 à 3 lits (lits superposés non utilisés, salle d'eau et WC privé).

Restauration en demi-pension (petit déjeuner + repas du soir).

Repas du midi pris en extérieur (snack, self, restaurant, panier repas...), les repas pouvant aussi être préparés par l'équipe d'animation.



TARIFS
SÉJOUR ⁽¹⁾



8 vacanciers + 2 accompagnateurs ⁽²⁾
1080 € / pers. pour 8 jours
2100 € / pers. pour 15 jours



Profil Faible autonomie :
7 vacanciers + 3 accompagnateurs ⁽³⁾
1400 € / pers. pour 8 jours
2675 € / pers. pour 15 jours



Activités du séjour

Option : **Cité de l'Espace**,
sur demande (nous contacter).

- Escapade au sein de la Halle de la Machine avec une rencontre insolite du Minotaure et de l'Araignée.
- Découverte de la Ferme de 50 et de ses animaux.
- Visite de la Ville Rose, ses illuminations et décorations : la Cathédrale Saint-Etienne, la Basilique Saint-Sernin, la Place du Capitole...
- Balades sur les quais de la Garonne, sa vieille ville, et son Marché de Noël.
- Repas festifs et animations variées pour réveillonner à Noël et au Jour de l'An dans une ambiance conviviale !



VOITURE



BUS



TRAM



MÉTRO

AUTONOMIE & PROFIL DU VACANCIER



Profil du groupe pouvant être modifié suivant inscriptions.

(1) Le départ depuis certaines villes peut entraîner un coût supplémentaire à rajouter au prix global du séjour. Certains acheminements sont assujettis à un nombre minimum de 3 personnes pour leur faisabilité, l'organisateur est seul décisionnaire de leur organisation.

(2) Le groupe est accompagné par 1 animateur et 1 responsable de séjour.

(3) Le groupe est accompagné par 2 animateurs et 1 responsable de séjour.

En vallée d'Aure



DÉCEMBRE

Dates de séjour :

Du 19/12/2020 au 26/12/2020



HÉBERGEMENT
RESTAURATION

En maison individuelle, située dans la région de Saint-Lary Soulan.

Chambres de 1 à 2 lits (pas de lits superposés), salon/salle à manger, 3 salles de bain avec WC.

Les repas seront confectionnés par l'équipe d'animation avec la participation des vacanciers selon leurs possibilités.



TARIFS
SÉJOUR ⁽¹⁾



7 vacanciers + 2 accompagnateurs⁽²⁾
1000 € / par pers. pour 8 jours



MINIBUS



Activités du séjour

- Balade dans la base nordique Sherpa : visite du parc à la rencontre des chiens de traineaux dans leur environnement naturel.
- Descente dans le gouffre d'Esparros.
- Découverte des villages avoisinants : le marché couvert d'Arreau, les rues pittoresques et la chapelle de Vieille Aure, Saint-Lary et ses boutiques souvenirs...
- Shopping à Tarbes, découverte de la ville et de ses monuments.
- Chants et danses de Noël pour réveillonner et terminer l'année.

Option : **Ski**, sur demande
(nous contacter).



Profil du groupe pouvant être modifié suivant inscriptions.

AUTONOMIE & PROFIL DU VACANCIER

(1) Le départ depuis certaines villes peut entraîner un coût supplémentaire à rajouter au prix global du séjour. Certains acheminements sont assujettis à un nombre minimum de 3 personnes pour leur faisabilité, l'organisateur est seul décisionnaire de leur organisation.

(2) Le groupe est accompagné par 1 animateur et 1 responsable de séjour.

Cotillons en **Méditerranée**



DÉCEMBRE
JANVIER

Dates de séjour :

Du 22/12/2020 au 02/01/2020
A/R possible, le 26/12/2020



HÉBERGEMENT
RESTAURATION

En Centre d'accueil, situé autour de l'étang de Thau. Chambres de 2 à 3 lits (si lits superposés, lit du haut non utilisé), salle d'eau et WC privés, salle d'activités.

Restauration en demi-pension avec repas du midi. Repas du soir pris en extérieur.



TARIFS
SÉJOUR ⁽¹⁾



7 vacanciers + 2 accompagnateurs ⁽²⁾
700 € / par pers. pour 5 jours
(du 22/12 au 26/12)

1169 € / par pers. pour 8 jours
(du 26/12 au 02/01)

1856 € / par pers. pour 12 jours
(du 22/12 au 02/01)



Activités du séjour

- Découverte de Mèze, petite ville du littoral avec son port, l'étang de Thau et son musée des Dinosaures.
- Promenade sur la côte méditerranéenne : Sète, sa vieille ville, ses plages ; Agde, son port, ses rues commerçantes et son bowling.
- Visite de Montpellier, la place de la Comédie, l'Arc de Triomphe et rencontre d'animaux sauvages au Zoo.
- Balade dans Béziers, visite de la cathédrale Saint-Nazaire, des écluses de Fonseranes.
- Diners festifs et soirées animées pour les réveillons de Noël et du Jour de l'an.



MINIBUS

AUTONOMIE & PROFIL DU VACANCIER



Profil du groupe pouvant être modifié suivant inscriptions.

(1) Le départ depuis certaines villes peut entraîner un coût supplémentaire à rajouter au prix global du séjour. Certains acheminements sont assujettis à un nombre minimum de 3 personnes pour leur faisabilité, l'organisateur est seul décisionnaire de leur organisation.

(2) Le groupe est accompagné par 1 animateur et 1 responsable de séjour.

L'air marin *Landais*



DÉCEMBRE
JANVIER

Dates de séjour :

Du 19/12/2020 au 02/01/2020
A/R possible, le 26/12/2020



HÉBERGEMENT
RESTAURATION

En maison individuelle (face à l'océan) située dans la région de Capbreton.

Chambres de 2 à 3 lits (pas de lits superposés), salon/salle à manger, 3 salles d'eau et 3 WC.

Les repas seront confectionnés par l'équipe d'animation avec la participation des vacanciers selon leurs possibilités.



TARIFS
SÉJOUR ⁽¹⁾



7 vacanciers + 2 accompagnateurs ⁽²⁾

1020 € / par pers. pour 8 jours
1910 € / par pers. pour 15 jours



MINIBUS

AUTONOMIE & PROFIL DU VACANCIER



Profil du groupe pouvant être modifié suivant inscriptions.



Activités du séjour

- Visite de Biarritz, élégante ville balnéaire avec son Aquarium, son rocher de la vierge, son phare...
- Tourisme à Bayonne, capitale du Pays Basque avec ses façades, ses couleurs, sa cathédrale et son musée du Chocolat.
- Promenade sur la côte atlantique : la ville d'Hossegor avec son centre-ville, ses rues commerçantes, son lac, ses plages, Capbreton et son estacade, son port...
- Flânerie sur les marchés locaux, la gastronomie, les spécialités régionales...
- Swings et musique pour fêter Noël et le Nouvel An dans la plus grande convivialité !!!

(1) Le départ depuis certaines villes peut entraîner un coût supplémentaire à rajouter au prix global du séjour. Certains acheminements sont assujettis à un nombre minimum de 3 personnes pour leur faisabilité, l'organisateur est seul décisionnaire de leur organisation.

(2) Le groupe est accompagné par 1 animateur et 1 responsable de séjour.

Détente en **Pays vert**



**DÉCEMBRE
JANVIER**

Dates de séjour :

Du 19/12/2020 au 02/01/2020
A/R possible, le 26/12/2020



**HÉBERGEMENT
RESTAURATION**

En maison individuelle, située dans la région de Fumel.

Chambres à 2 lits (pas de lits superposés), salon/salle à manger et 2 salles d'eau avec WC.

Les repas seront confectionnés par l'équipe d'animation avec la participation des vacanciers selon leurs possibilités.



**TARIFS
SÉJOUR ⁽¹⁾**



7 vacanciers + 2 accompagnateurs ⁽²⁾

**960 € / par pers. pour 8 jours
1770 € / par pers. pour 15 jours**



Activités du séjour

- Découverte de villages médiévaux : Puy l'Évêque et ses jardins suspendus, La bastide de Monflanquin, la cité de Pujols...
- Promenade au fil du Lot et visite de Fumel, Saint Sylvestre-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot.
- Activités manuelles et divertissements au coin du feu.
- Shopping à Cahors, ville sublimée par ses décorations de Noël, ses ruelles commerçantes, sa cathédrale, le port Valentré...
- Animations et soirées festives où bonne humeur et cotillons seront au rendez-vous !



MINIBUS

AUTONOMIE & PROFIL DU VACANCIER



Profil du groupe pouvant être modifié suivant inscriptions.

(1) Le départ depuis certaines villes peut entraîner un coût supplémentaire à rajouter au prix global du séjour. Certains acheminements sont assujettis à un nombre minimum de 3 personnes pour leur faisabilité, l'organisateur est seul décisionnaire de leur organisation.

(2) Le groupe est accompagné par 1 animateur et 1 responsable de séjour.

Conditions générales de vente

I - ÉLÉMENTS DU CONTRAT

Sont constitutifs du contrat d'inscription, les documents suivants :

- Le dossier d'inscription signé, la fiche traitement médical et la fiche suivi médical (avec copie des ordonnances médicaments),
- Les présentes conditions générales de vente.

Tous ces documents engageant réciproquement chacun des signataires, les éléments figurant dans chacun d'eux étant réputés justes et complets. Les participants (ou le représentant légal) s'engagent à porter immédiatement à la connaissance de LE&C Grand Sud Vacances Tous toute modification portant sur l'un des éléments demandés par le présent contrat ou l'une de ses annexes.

Ils devront notamment mentionner tous les changements survenus dans la situation du participant et/ou relatifs à son état de santé et joindre tous documents nécessaires à cet effet.

II - ACCORD DES PARTIES

Le dossier d'inscription doit être obligatoirement complété et signé pour chaque participant, par le participant lui-même ou son représentant légal qui dispose de l'autorité nécessaire à cet effet.

a) Adhésion : la souscription d'une adhésion annuelle (du 31 août de l'année N au 1er septembre N+1) à l'association permettra au participant inscrit de bénéficier des garanties de notre contrat d'assurance. L'adhésion est obligatoire, le montant de celle-ci apparaîtra sur la facture du séjour. Par ailleurs, l'adhésion du participant à l'association donne droit au participant et/ou son représentant légal, à participer à l'Assemblée Générale de l'association.

b) Inscription : l'inscription ne deviendra effective qu'à réception d'un dossier complet concernant le participant, le paiement de l'adhésion et **d'un acompte de 200€** par semaine. Ce paiement peut être effectué par virement ou chèque établi à l'ordre de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud.

Attention : le non-respect de ces modalités entraînerait l'annulation systématique de l'inscription. LE&C Grand Sud Vacances Tous se réserve le droit de refuser le départ d'un participant si le séjour est impayé, si le dossier d'inscription du participant et les ordonnances médicales ne sont pas parvenus au service, et si l'adhésion est impayée.

III - ASSURANCES

LE&C Grand Sud Vacances Tous souscrit une assurance dont le montant est compris dans le prix du séjour. Les participants sont couverts durant les séjours par notre assurance pour les risques suivants :

- Accidents,
- Responsabilité civile,
- Rapatriement sanitaire,
- L'assurance ne couvre pas : les pertes, vols et dégradations d'objets et effets personnels.

Il est conseillé de ne pas remettre aux participants des sommes d'argent trop importantes, des bijoux ou objets de valeur... LE&C Grand Sud Vacances Tous décline sa responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol.

IV - TARIFS ET PRESTATIONS

Nos tarifs sont établis en fonction des conditions économiques existantes au moment de la parution de notre brochure. Ils pourraient être modifiés en fonction des variations de prix, des frais de transport et taxes afférentes.

V - PRESTATIONS COMPRISES DANS NOS TARIFS

- L'hébergement et tous les repas, selon les modalités prévues sur le descriptif du séjour,
- L'encadrement dans le respect de la législation en vigueur,
- Les activités inscrites au descriptif du séjour. En cas d'empêchement majeur d'une activité, une activité de substitution pourra être proposée,
- L'assurance (hors assurance annulation),
- Les frais de dossier,
- Le matériel utilisé dans le cadre des activités à l'exception de certaines activités qui sont le cas échéant mentionnées (voir descriptif du séjour).

Le coût d'un séjour est forfaitaire : aucun remboursement de prestations éventuellement non consommées n'est possible. Les dépenses personnelles ne sont pas incluses dans le prix du séjour.

Une journée commencée sera considérée comme entière dans le calcul du nombre de jours. Tous les départs durant le séjour pour des raisons personnelles doivent être accompagnés d'une décharge de responsabilité signée par le représentant légal du participant. L'effectif des participants est donné à titre indicatif et ne constitue pas un engagement contractuel.

Toute modification d'horaires de départ ou de retour indépendante de notre volonté (interdiction de rouler, jour ou horaire modifié par la société de transport...) ne remet pas en cause les engagements pris à la signature du dossier d'inscription.

Toutes nos infrastructures sont visitées par l'équipe LE&C Grand Sud Vacances Tous. Elles font l'objet d'un descriptif précis tant du point de vue de la sécurité que de l'aménagement, ce qui facilite l'adaptation aux besoins des participants.

VI - FACTURATION

Les prestations dont bénéficie le participant dans le cadre du séjour donnent lieu à l'établissement d'une facturation adressée au participant ou à son représentant légal (ou organisme) qui s'engage par la présente à procéder au **règlement intégral de celle-ci avant le départ en séjour.**

Le paiement s'effectue auprès de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud, soit en espèces, soit par virement, soit en chèque vacances ou CESU, soit par chèque bancaire à l'ordre de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud. Dans ce dernier cas, le représentant légal doit préciser au dos du chèque le nom et prénoms du participant.

En cas de conflit, la facturation sera adressée à l'adresse indiquée au dossier d'inscription, charge au représentant du participant de s'accorder sur les modalités de règlement.



VII - IMPAYÉS

Les participants ou représentant légal qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter de leur obligation financière à l'égard de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud doivent en avertir au plus tôt LE&C Grand Sud Vacances Tous afin qu'une solution amiable soit trouvée. Un échéancier dressé par écrit pourra être convenu entre les parties.

À défaut de solution amiable, en cas de non paiement par le représentant légal, le participant ne pourra pas accéder au séjour. En cas d'impossibilité de recouvrer la créance, Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud agira par voie judiciaire, et pourra notamment demander à Monsieur le Juge une ordonnance portant injonction de payer à l'encontre du débiteur.

VIII - RÈGLES DE VIE

Toute personne qui fréquente le séjour dispose de la liberté de croyance et d'opinions et se doit de respecter celles d'autrui en ne se livrant à aucun acte de prosélytisme. Tout sectarisme, comportement discriminatoire est prohibé.

Le séjour a vocation à être un lieu de loisirs et de vacances. Il est destiné à permettre au participant de s'épanouir et de s'enrichir au contact des autres au travers d'activités mises en œuvre dans le cadre d'un projet pédagogique spécifique préalablement défini. En conséquence, le participant s'engage à respecter les règles de vie définies par LE&C Grand Sud Vacances Tous et à ce qu'il ne se livre à aucun acte de violence physique ou morale. Le non-respect des règles de vie telles que définies ci-dessous peut donner lieu à une sanction contractuelle immédiate, conformément aux dispositions relatives au renvoi d'un participant (article X du présent document).

a) Argent personnel : l'argent personnel est laissé à l'appréciation du participant. Il n'a d'utilité que pour des achats personnels. Sur demande, le participant peut confier son argent personnel à l'équipe dès son arrivée. Les accompagnateurs se déchargent de toute responsabilité pour l'argent personnel non confié.

b) Consommation d'alcool : il est interdit de consommer de l'alcool sur les séjours organisés par LE&C Grand Sud Vacances Tous, sous réserve des informations fournies dans le dossier d'inscription.

c) Consommation de tabac : la loi interdit la consommation de tabac dans les lieux publics. LE&C Grand Sud Vacances Tous interdit la consommation de tabac dans les véhicules, et

au sein des structures d'hébergement (maisons individuelles, structures collectives...).

d) Consommation de drogues : la loi interdit la consommation de drogues et produits stupéfiants. Si ceci n'était pas respecté, la loi fait obligation à l'organisateur de déclaration auprès du procureur de la république.

IX - CONDITIONS D'ANNULATION

a) Du fait du participant : toute annulation devra nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception. Celle-ci entraînera la perception de frais selon le barème suivant :

- Plus de 21 jours avant le départ : les frais d'annulation du dossier sont retenus, soit 50 € par participant,
- Entre 21 et 15 jours avant le départ : retenue de 30% du montant total du séjour avec un minimum de 50 €,
- Entre 14 et 7 jours avant le départ : retenue de 50% du montant total du séjour,
- À partir de 6 jours avant le départ : l'intégralité du prix du séjour sera retenue.

En cas d'annulation pour un séjour nécessitant au préalable l'acquisition d'un titre de transport nominatif, il vous sera réclamé le montant du titre de transport, si ce dernier est supérieur à 30% du montant total du séjour.

Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'interruption du séjour du fait du participant. (renvoi, accident et maladie...).

Les participants devront avoir fourni tous les documents nécessaires (**dossier d'inscription signé, fiche traitement médical, fiche suivi médical, avec copie des ordonnances médicamenteuses**) au moment du départ du séjour. L'absence d'un document est assimilée à une annulation du fait du participant qui ne pourra prétendre à aucun remboursement. LE&C Grand Sud Vacances Tous transmettra, au participant ou à son représentant légal, la liste des documents à fournir. Les participants de nationalité extérieure à l'Union Européenne doivent se renseigner auprès de leur consulat ou ambassade afin de connaître les documents nécessaires aux passages des frontières.

b) Du fait de l'organisateur : nous nous réservons le droit...

- D'annuler un séjour au plus tard 21 jours avant la date du voyage si celui-ci n'a pas atteint 75% de l'effectif prévu. Une solution de remplacement sera proposée. Si elle ne convient pas, l'intégralité des sommes versées sera restituée sans indemnité.
- De modifier le programme d'un séjour en cas de force majeure et dans l'intérêt des participants.

X - RENVOI DU PARTICIPANT

Le participant pourra être renvoyé en cas de problèmes importants survenus pendant le séjour (violences physiques ou verbales, vol, de produits stupéfiants,...) d'inadaptation ou de non respect des règles de vie. Le responsable légal sera informé aussitôt de la décision de renvoi. Tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur, seront à la charge de celui-ci. Aucun remboursement de séjour ne sera effectué.

XI - RESPONSABILITÉS

L'organisateur du séjour a l'obligation de veiller à la santé et la sécurité des participants qui lui sont confiés.

La responsabilité contractuelle des représentants légaux pourra être mise en cause et donner lieu à l'application des sanctions contractuelles en cas de motifs graves, notamment dans les cas suivants, cette liste n'étant pas limitative :

- Non-respect de la discipline et des règles de vie en séjour, telles que déterminées dans le présent contrat,
- Non-respect par le représentant et le participant du présent contrat et des consignes de sécurité,
- Comportement du représentant ou du participant incompatible avec le fonctionnement du séjour.

Les parties se verront exonérées de leur responsabilité contractuelle, lorsque le manquement à leurs obligations résultera d'un cas de force majeure (imprévisible, extérieure).

XII - SANTÉ

a) Informations des fiches de suivi médical et de traitement médical : le professionnel de santé référent doit compléter et signer les fiches : de suivi médical et de traitement médical, en consignant les informations obligatoires demandées et en apportant les documents requis (ordonnance médicale à jour), sous enveloppe cachetée portant le nom du participant...

Conditions *générales de vente* (suite)

Le professionnel de santé référent s'engage à informer avant le départ, LE&C Grand Sud Vacances Tous, de tous problèmes physiques ou psychologiques rencontrés par le participant, si ceux-ci sont susceptibles d'avoir une incidence sur sa santé, sur celle des tiers (maladie contagieuse, violence...) ou sur le fonctionnement normal du séjour (nécessité d'un personnel spécialisé, d'un matériel adapté, etc.). Le responsable légal donne l'autorisation à LE&C Grand Sud Vacances Tous de soumettre éventuellement tous documents relatifs à l'état de santé du participant à son médecin référent, pour avis.

b) Régime alimentaire : en cas de régime alimentaire particulier, les équipes accompagnantes donneront au participant la nourriture indiquée. LE&C Grand Sud Vacances Tous étant une association laïque, certains régimes particuliers ne pourront être observés.

c) Administration de médicaments : les traitements médicaux font l'objet de nos soins les plus vigilants. Il est demandé de disposer les médicaments pour le jour du départ dans une enveloppe envoyé par LE&C Grand Sud Vacances Tous au noms/prénoms du participant, dans son panier repas.

Le traitement médical du participant doit être conditionné obligatoirement dans des piluliers, ou blisters nominatifs, accompagné de la posologie et ce pour le nombre de jours total du séjour (1er et dernier jour inclus + 2 jours de réserve).

L'ordonnance originale de prescription du traitement, établi par le médecin, doit être impérativement adressée à LE&C Grand Sud Vacances Tous avec le dossier du participant dûment complété, ainsi qu'une copie de la posologie.

d) Journal de l'infirmerie : tout soin apporté au participant est consigné sur un journal spécifique tenu à cet effet, dont la copie peut être remise au représentant sur simple demande de sa part, celle-ci portant sur les seuls renseignements relatifs au participant.

e) Soins d'urgence et hospitalisation : le représentant légal autorise LE&C Grand Sud Vacances Tous à prendre toute mesure utile pour préserver la santé du participant qui lui est

confié, au besoin en faisant appel à un médecin ou en le faisant hospitaliser. Il donne pouvoir à ce dernier d'autoriser les services médicaux compétents à procéder à tout acte médical ou chirurgical pris dans l'intérêt du participant. En contrepartie, LE&C Grand Sud Vacances Tous s'engage à contacter rapidement le représentant légal ou toute autre personne désignée par eux, sous réserve des conditions d'urgence et de sécurité qui prévalent.

f) Signalement : LE&C Grand Sud Vacances Tous a l'obligation de signaler toute connaissance de mauvais traitements sur un participant aux autorités compétentes.

g) Engagement des dépenses de santé : durant le séjour, LE&C Grand Sud Vacances Tous fait l'avance des frais médicaux suivants : visite du médecin, soins courants, médicaments. En cas de frais importants tels qu'une hospitalisation, le recours à une ambulance... Le montant des frais médicaux avancé est à régler par le représentant légal à réception de la facture. Les bénéficiaires de la CMU (Couverture Maladie Universelle) doivent impérativement justifier de leurs droits avant le départ en séjour.

XIII - TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFORMATIONS

Conformément à la nouvelle Règlementation Générale relative à la Protection des Données à caractère personnel du 27 avril 2016 et aux articles 226-25 et suivants du nouveau code pénal, le représentant légal et par représentation du participant, autorise Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud à procéder aux traitements automatisés d'informations nominatives les concernant, notamment afin de faciliter les différentes tâches administratives et financières de l'association.

Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement sur ces informations.

Celles-ci ne sont pas communiquées à des tiers, sauf les cas prévus par les lois et règlements en vigueur. Ces droits peuvent s'exercer en contactant le délégué à la protection des données de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud à l'adresse suivante :

► contact@lecgcs.org

Les informations médicales portées sur le dossier d'inscription font l'objet d'un traitement informatique et restent strictement confidentiels.

XIV - DROIT À L'IMAGE

Le représentant légal autorise la prise de vues (photos ou vidéos) durant le séjour. Ces images pourront être utilisées ultérieurement (brochures d'information, publications, site internet... de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud) sans qu'aucune compensation ou rémunération ne puisse lui être réclamée. En aucun cas les photos et vidéos ne seront utilisées dans un autre cadre que celui de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud. L'association décline toute responsabilité sur les photos et vidéos prises, à titre personnel, par les participants durant le séjour et de l'utilisation qu'ils pourraient en faire.

XV - LITIGE, TRIBUNAL COMPÉTENT

En cas de litige entre les parties, une tentative de conciliation amiable pourra être convenue à titre facultatif avant tout recours judiciaire. À défaut ou en cas d'échec de celle-ci, chacune des parties pourra saisir la juridiction territorialement compétente.

Vacances Tous



**AMELINE
BERNARD**

Responsable CVL
Formation volontaire
Séjours adaptés



**NOÉMIE
HULARD**

Chargée
Relations participants
Séjours adaptés



**CHARLOTTE
SANGOUARD**

Assistante
Service CVL
Formation volontaire



**ALEXANDRE
MARÉCHAL**

Chargé
Logistique
Séjours adaptés

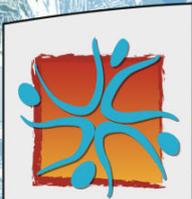


**JULIE
DEUMIÉ-DIDIER**

Suivi RGPD / Chargée
Ressources humaines
Séjours adaptés

Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud

7, rue Paul Mesplé • 31100 TOULOUSE • Tél. : 05 62 87 43 43 • Fax : 05 62 87 43 44 • www.lecgs.org



Loirs Education & Citoyenneté

Grand Sud

SÉJOURS ADAPTÉS

2020-2021

ADULTES



Loirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud

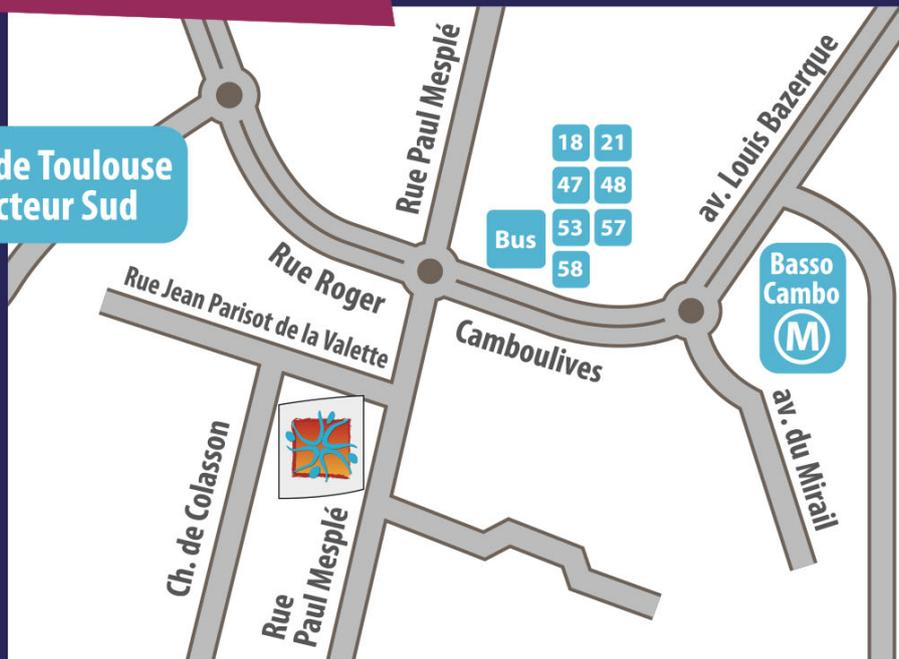
7, rue Paul Mesplé • 31100 TOULOUSE

Tél. : 05 62 87 43 43 • Fax : 05 62 87 43 44

www.lecgs.org

NOUS RENDRE VISITE

ZI de Toulouse
Secteur Sud



Service Vacances Tous

05 62 87 43 43

vacancestous@lecgs.org

